# L'anglais dans la finance et les contrats

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

## La langue du régulateur et du marché

Dans le secteur financier, la question de la langue se pose à peine, car tout se fait en anglais. Les lois qui régissent le secteur, du Banking Act et du Securities and Futures Act (SFA, la loi sur les valeurs mobilières et les contrats à terme) au Financial Services and Markets Act 2022 examiné au chapitre E.I, n'existent qu'en anglais. La Monetary Authority of Singapore (MAS, l'autorité monétaire et de surveillance financière) publie ses notices, lignes directrices, documents de consultation et mesures d'exécution en anglais. Sa correspondance prudentielle avec les banques, les assureurs et les gestionnaires de fonds se déroule dans la même langue.[1] La Singapore Exchange (SGX, la bourse de Singapour) publie ses règles en anglais, et les sociétés cotées publient leurs annonces, circulaires et rapports annuels en anglais, y compris celles dont l'activité se situe en Chine, en Indonésie ou en Inde.[2]

La conséquence pratique est un marché sans couche de traduction. Une banque étrangère qui ouvre une succursale à Singapour peut appliquer ses politiques de groupe, sa documentation standard et ses manuels de conformité sans les faire traduire dans une langue locale. Un régulateur à Londres, Francfort ou Zurich peut

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

lire les consultations de la MAS aussi facilement que celles de sa propre autorité. Les organismes internationaux de normalisation, du Comité de Bâle au Groupe d'action financière, publient en anglais. Leurs normes peuvent donc être transposées en droit singapourien sans les pertes et les retards liés à la traduction, un point que le chapitre H.III reprend pour les évaluations du GAFI.

Pour une place qui se distingue par la qualité de sa réglementation, il en résulte un avantage de coût que l'on sous-estime facilement. En Suisse, les lois et ordonnances fédérales sont publiées en allemand, en français et en italien. Les traductions anglaises proposées pour certaines d'entre elles n'ont pas force de loi.[3] Une notice singapourienne fait foi dans la langue même dans laquelle la banque étrangère la lit. Il en va de même des jugements qui l'interprètent.

## Contrats en anglais et notions juridiques anglaises

L'anglais est aussi la langue des contrats. Les contrats de prêt, les actes de sûreté, les contrats-cadres sur produits dérivés, la documentation des fonds, les actes de trust et les pactes d'actionnaires sont tout naturellement rédigés en anglais. Le droit applicable peut être le droit singapourien, le droit anglais ou le droit de New York, mais la langue est presque toujours l'anglais. La documentation standard du marché, comme les contrats-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association et les conventions de crédit élaborées pour le marché des prêts de la région Asie-Pacifique, utilise des notions anglaises et les conventions de rédaction anglaises. Elle peut être utilisée à Singapour sans adaptation.[4]

Langue et droit se renforcent ici mutuellement. Le droit singapourien est un système de common law issu du droit anglais, comme le montrent les chapitres A.III et F.I. L'Application of English Law Act 1993, en vigueur depuis le 12 novembre 1993, a confirmé que la common law et l'equity continuent de s'appliquer dans la mesure où elles conviennent aux circonstances de Singapour. La suppression des recours devant le Privy Council avec effet au 8 avril 1994 a parachevé l'indépendance de l'ordre juridique.[5] Les termes d'un contrat de droit singapourien, tels que consideration, estoppel, fiduciary duty, floating charge, trust et equitable assignment, ont le sens

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

qu'ils revêtent devant les tribunaux anglais. La jurisprudence d'Angleterre, d'Australie, du Canada et d'autres juridictions du Commonwealth conserve une autorité persuasive à Singapour.

Un client suisse ou allemand qui signe en anglais un contrat de droit singapourien entre donc dans un monde juridique dont la langue lui est familière, mais dont les notions ne le sont pas toujours. Des termes comme *trust*, *consideration* ou *floating charge* n'ont pas d'équivalent exact en droit civil. Leur traduction en allemand ou en français, à des fins internes ou pour un tribunal du pays d'origine, exige les connaissances d'un juriste formé dans les deux systèmes. L'inverse vaut également. Un conseiller singapourien qui lit en traduction anglaise un acte de fondation suisse ou un *Erbvertrag* allemand (pacte successoral) peut être induit en erreur par des termes en apparence familiers. Le chapitre J.III examine plus en détail la common law en anglais comme produit d'exportation juridique.

## Des litiges en anglais

La langue des tribunaux et de l'arbitrage complète le tableau. Le Singapore International Arbitration Centre (SIAC) a été créé le 1er juillet 1991.[6] En 2025, le droit singapourien régissait 52,1 % des contrats en litige devant le SIAC et le droit du Royaume-Uni 28,4 %, de sorte que quatre litiges sur cinq portaient sur des contrats relevant d'un système de common law.[7] Des parties venues de Chine, du Vietnam, d'Inde et d'Indonésie, pays dont la majorité de la population n'a pas l'anglais pour première langue, choisissent fréquemment l'anglais comme langue de leur arbitrage, parce que c'est la langue de leur contrat et la deuxième langue commune de leurs avocats.

La Singapore International Commercial Court (SICC), créée le 5 janvier 2015, étend la même logique au contentieux étatique. Elle compte parmi ses juges des juges internationaux issus de pays de droit civil comme de common law, tandis que des avocats étrangers peuvent, dans certaines circonstances, représenter des parties une fois inscrits auprès de la juridiction.[8] Les chapitres F.II et F.III examinent ces

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

institutions. Pour le présent chapitre, l'essentiel est que le collège international de la SICC n'est possible que parce que tous ses membres, qu'ils viennent d'Angleterre, d'Australie, du Japon ou de France, travaillent en anglais.

## Un marché du travail sans barrière linguistique

La place financière emploie des personnes venues du monde entier. Des banquiers de Londres et de Zurich, des chargés de clientèle de Mumbai et de Jakarta, des gestionnaires de fonds de Hong Kong et de New York et des responsables de la conformité de Manille et de Kuala Lumpur travaillent côte à côte dans les tours de Marina Bay. L'anglais leur permet de le faire sans les cours de langue ni les services de traduction qu'exigerait une place non anglophone. Les sièges régionaux, examinés au chapitre I.I, choisissent Singapour en partie pour la même raison. Un dirigeant responsable de dix marchés asiatiques peut diriger la région depuis Singapour en anglais.

Le marché du travail de la place financière récompense donc une combinaison particulière de compétences. L'anglais est le socle commun que tout professionnel doit maîtriser. La deuxième langue, qu'il s'agisse du mandarin, du bahasa indonesia, du hindi ou du thaï, apporte une valeur ajoutée, puisqu'elle donne accès à des clients et à des contreparties qui préfèrent traiter leurs affaires dans leur propre langue. Le chapitre J.II examine le mandarin comme atout commercial. Le chapitre J.IV examine les politiques d'éducation et d'immigration qui alimentent la main-d'œuvre.

# Notes

1. Sur les publications de la MAS en anglais, voir les instruments réglementaires publiés sur mas.gov.sg ; aucune disposition prescrivant l'anglais comme langue de la surveillance de la MAS n'a été identifiée. ↩
2. Sur l'exigence selon laquelle les documents soumis à SGX et les annonces des sociétés cotées doivent être rédigés en anglais ou accompagnés d'une traduction anglaise, voir le SGX Rulebook (rulebook.sgx.com), Mainboard Rules, Chapter 12. ↩

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

3. Loi fédérale sur les recueils du droit fédéral et la Feuille fédérale (loi sur les publications officielles, LPubl, RS 170.512), sur la publication dans les langues officielles ; les traductions anglaises figurant sur fedlex.admin.ch sont indiquées comme fournies à titre d'information uniquement. ↩
4. Sur l'utilisation de la documentation ISDA et des conventions de crédit de l'Asia Pacific Loan Market Association en droit singapourien et en droit anglais, voir la documentation publiée par l'ISDA (isda.org) et l'APLMA (aplma.com). ↩
5. Wikipedia, "Law of Singapore" (consulté en novembre 2026) : le droit anglais a continué de s'appliquer « on 12 November 1993 by the Application of English Law Act 1993 » dans la mesure où il est applicable aux circonstances de Singapour ; « abolition of all appeals to the Privy Council with effect from 8 April 1994 ». ↩
6. Wikipedia, "Singapore International Arbitration Centre" (consulté en novembre 2026) : « Established on 1 July 1991, the center is located at Maxwell Chambers. » ↩
7. SIAC, *Annual Report 2025*, Statistics 2025, "Governing Laws" : droits de 34 juridictions ; « Singapore (52.1%) followed by the United Kingdom (28.4%) and India (5.0%) ». ↩
8. Wikipedia, "Singapore International Commercial Court" (consulté en novembre 2026) : créée le 5 janvier 2015, avec « 17 International Judges from both civil and common law countries » ; Singapore Courts, "Singapore International Commercial Court", judiciary.gov.sg (consulté en novembre 2026) : la SICC « allows foreign lawyers to represent parties in certain circumstances, so long as they are registered with the Court ». ↩

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

## Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com